

Conseil municipal du 2 Novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 2 Novembre à dix-huit heures 30, le conseil municipal convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en présence de Lucienne CORTINAS, maire de la commune.

Présents : Mme CANO , Mr FLOUS , Mme MARTY, Mr NAUCHE, Mr NAVARRE, Mr PARMEGIANI, Mme RAMOS, Mr SABOULARD, Mr TEILLOL, Mme VENEL, Mme VIZCAY

Absents excusés : Mme GUERRI, Mr MATILLA, Mme NOGUES

Mr SABOULARD est secrétaire de séance.

Ordre du jour

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14/09/21

2/ Modification des statuts du SICASMIR

3/ Décision modificative du chapitre 16

4/ Reprise des concessions du cimetière

5/ Questions diverses

1/ Approbation du compte-rendu du dernier conseil

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du 14 /09 /21 .

2/ Modification des statuts du SICASMIR

Les statuts du SICASMIR approuvés par arrêté préfectoral du 15 Janvier 2019, nécessitent une modification en vue de se doter d'une réglementation en conformité avec son mode de fonctionnement à la carte.

Ce projet de modification porte notamment sur les conditions dans lesquelles chaque commune transfère ou retire au syndicat tout ou partie des compétences, sur les conditions de participation financière aux dépenses liées aux compétences transférées et aux dépenses d'administration générale. Ce projet porte aussi sur les règles de représentation de chaque membre au comité syndical.

Les nouveaux statuts entreront en vigueur par arrêté préfectoral sous réserve de l'accord de la majorité qualifiée requise des assemblées délibérantes.

Notre commune a transféré : les compétences obligatoires (établissements ou équipements médico-sociaux, aides aux soignants) et des compétences optionnelles (accompagnement et aide à domicile, et soins infirmiers à domicile).

Modification des statuts approuvée à l'unanimité

3/ Décision modificative du chapitre 16

Cette modification concerne le crédit des vestiaires. L'échéance du 2 ième trimestre n'ayant pas été prise en compte dans le budget (tableau d'amortissement erroné), la somme de 1 417,63 euros doit être régularisée. Par ce remboursement, le crédit est clôturé.

Décision votée à l'unanimité

4/ Reprise des concessions du cimetière

Nous avons annulé la procédure de reprise de 2 tombes (Mme et Mr BARRERE) . La remise en état a été assurée par un ayant droit Mr SABOULARD Jean- Pierre. Les 34 tombes restantes ont fait l'objet d'un procès-verbal de reprise. Celle-ci est soumise à l'approbation du conseil municipal de ce jour.

Décision votée à l'unanimité

5/ Questions diverses

- *Urbanisme* : 107 dossiers traités au total
- *Ombrières* : Le permis pour la construction des ombrières a été déposé avec avis favorable de la DDT et ENEDIS. Nous sommes dans l'attente de la proposition d'arrêté.
- *PLUI* : Nous sommes considérés comme pôle urbain St-Gaudens/Valentine/Miramont/Labarthe de Rivière/ Villeneuve de Rivière).
- *Installation LED* : La pose des lampes a commencé (1^{ère} tranche). Le reste sera assuré en 2022 .
- *Pool routier* : Des devis ont été demandés pour assurer des travaux sur le Chemin de Salanère ainsi que sur le Chemin de Castelnaouet.
- *Organisation du 11 Novembre* : Une cérémonie religieuse est prévue à 10h30 suivie du dépôt d'une gerbe au monument aux morts (11h30). Un vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente.
- *Compétition de cyclo-cross* : Le vélo-club de St-Gaudens organise une compétition aux abords des courts de tennis, le 11 Novembre, à partir de 11 heures.
- *Opération « une naissance, un arbre »*. Des arbres (tilleuls) seront plantés le samedi 27 Novembre. Il serait prévu la plantation de 9 arbres, avec au préalable, l'accord des familles.
- *Dates à retenir* : Vendredi 3 Décembre (repas du conseil municipal avec le personnel communal) / Vendredi 17 décembre (concert de Noël à l'église)

La séance est levée à 19h 45 .